

CHAPITRE II

Conditions propres au pays

A. Institutions	26
B. Démographie	29
C. Géographie	32
D. Climat	33
E. Économie	34



A. Institutions

A.1 La France, membre de l'Union européenne, est une République décentralisée

La France est une république constitutionnelle, « indivisible, laïque, démocratique et sociale » (article 1^{er} de la Constitution de 1958) à régime parlementaire. Les institutions françaises ont connu des évolutions depuis 1958.

Les réformes constitutionnelles les plus récentes sont :

- réforme de 2001 relative à la durée du mandat du président de la République. Le président de la République est désormais élu pour cinq ans au suffrage universel direct (contre 7 ans auparavant). Avant 1962, le président de la République française était élu au suffrage universel indirect par un collège électoral élargi ;
- réforme du 28 mars 2003 (dite « acte II de la décentralisation ») relative à l'organisation décentralisée de la République. Il est ajouté à l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 que l'organisation de la République est décentralisée. S'ajoutent d'autres dispositions relatives au recours à des démarches expérimentales et à la création possible de collectivités territoriales à statut particulier, à l'utilisation de formes de démocratie locale directe,

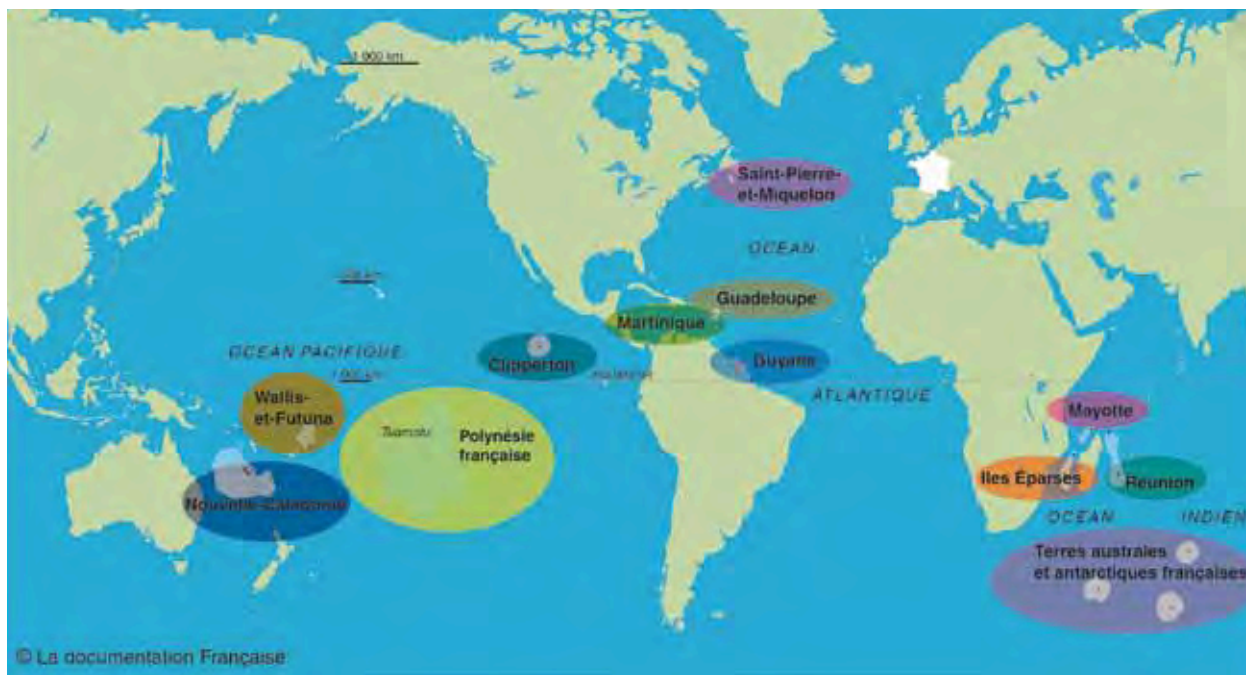
à la garantie d'une autonomie financière des collectivités locales assortie de mécanismes de péréquation ainsi que des dispositions spécifiques pour l'outre-mer ;

- réforme du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement. La Charte de l'environnement intègre la loi constitutionnelle. Son article 1 spécifie que : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » ;
- réforme du 23 juillet 2008 relative aux relations entre le président de la République, le gouvernement et le Parlement. Dorénavant, le gouvernement et le Parlement partagent l'ordre du jour des assemblées. Par ailleurs, plusieurs dispositions nouvelles renforcent la capacité d'initiative législative des parlementaires.

Les principales divisions administratives françaises sont les régions, qui sont au nombre de 26 dont 22 métropolitaines, les départements (100 dont 4 outre-mer) et les arrondissements. Ces derniers arrondissements sont découpés soit en cantons (pour les collèges électoraux), soit en communes (au nombre de 36 783) pour l'administration territoriale locale. La région de la Corse (qui comprend deux départements) a un statut spécial de collectivité territoriale.

Les régions sont parties intégrantes de l'Union européenne. Les départements et régions d'outre-mer possèdent un statut

Figure 4 : Carte géographique de la France



Source : La Documentation photographique

identique à celui des départements et des régions métropolitaines. La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion en font partie, et sont également des régions ultrapériphériques de l'Union européenne. Les collectivités d'outre-mer sont des territoires aux statuts très divers et à l'autonomie parfois très poussée. La Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte, qui a la dénomination particulière de collectivité départementale d'outre-mer, en font partie. Les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ont une administration locale unique combinant les fonctions généralement conférées aux régions et départements métropolitains. Toutefois, Mayotte évolue depuis 2001 vers le statut de département d'outre-mer, pour une plus forte intégration. Ces deux collectivités, bien que situées hors de l'Union européenne, utilisent l'euro comme monnaie. Wallis-et-Futuna est constituée de trois monarchies traditionnelles, dont les rois gouvernent avec des conseils élus et le représentant de l'État français, qui porte le titre d'administrateur supérieur. Pays d'outre-mer, la Polynésie française dispose d'une autonomie très poussée, avec notamment un gouvernement et une assemblée territoriale apte à gérer le budget du territoire, sa fiscalité, et dotée d'un pouvoir législatif spécifique. L'administration des fonctions régaliennes (défense, police, justice, trésor public) est assurée par l'État, représenté sur le territoire par un Haut-Commissariat de la République. Au sein de l'outre-mer français, la Nouvelle-Calédonie possède un statut à part. L'administration territoriale régaliennne et l'administration coutumière y cohabitent. Bien que possédant toujours une division et une administration communale, la Nouvelle-Calédonie n'est pas découpée en départements, mais en provinces et en villages (sur les bases coutumières) ayant des fonctions normalement affectées aux départements et communes en métropole et dans les régions d'outre-mer, notamment en matière de justice, d'éducation ou de citoyenneté. Elle utilise le franc pacifique, une monnaie commune à la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie. D'autres terres françaises en outre-mer peu ou pas habitées sont gérées à distance depuis un autre territoire habité, par un administrateur désigné par l'État au nom de la République : les îles Éparses (dans l'océan Indien, dispersées autour de Madagascar, ou près de Mayotte ou Maurice) et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF, dans le sud de l'océan Indien) sont administrées depuis la Réunion ; et Clipperton (dans l'est de l'océan Pacifique, au large du Mexique) est gérée depuis la Polynésie française. Ces terres n'ont pas d'administration locale propre.

A.2 Un pays mobilisé pour répondre au défi climatique

Le Grenelle Environnement : une ambition et un processus de concertation sans précédent

Se fondant sur le double constat des risques liés à la dégradation de l'état de notre planète et de l'urgence à agir pour lutter contre cette dégradation, le président de la République a souhaité dès 2007 l'organisation du Grenelle Environnement, réunissant autour d'une même table tous les acteurs engagés au quotidien dans le développement durable : État, collectivités territoriales, syndicats, organisations professionnelles et associations de protection de l'environnement.

Le processus du Grenelle Environnement a été le suivant :

- réunion de groupes de travail dès l'été 2007, qui avaient pour objectif d'émettre des propositions permettant de répondre à différents défis, dont le premier était de « lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie ». Les propositions ont été remises par les différents groupes de travail à la fin du mois de septembre 2007 ;
- consultation des publics durant la première quinzaine d'octobre avec un débat sans vote au Parlement, dix-neuf réunions en régions avec plus de 15 000 participants, huit forums Internet totalisant plus de 300 000 visites et près de 11 000 contributions et vingt-huit conseils et comités consultés, en plus des partis et des fondations politiques ;
- définition d'engagements pris en commun à l'issue d'une négociation lors de tables rondes réunissant l'ensemble des acteurs. Cette phase s'est clôturée par un discours du président de la République en octobre 2007.

Ce processus de concertation a permis d'aboutir à un consensus très fort sur des objectifs ambitieux pour la France en termes de lutte contre le changement climatique⁹.

Les engagements du Grenelle Environnement sont actuellement mis en œuvre au travers :

- la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement ;
- les lois de finances 2008 et 2009 et le projet de loi de finances 2010 ;
- le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, qui sera examiné au Parlement au second semestre 2009.

Dernière phase du processus du Grenelle, le suivi des engagements. Le Comité de suivi du Grenelle a été créé afin de

⁹ www.legrenelle-environnement.fr

maintenir le dialogue entre le gouvernement et les acteurs ayant participé à la première étape du Grenelle Environnement. Il regroupe, en plus de l'État, les représentants des 4 collèges (syndicat, ONG, organisations professionnelles, collectivités territoriales) et se réunit régulièrement afin de présenter l'avancement des travaux ainsi que les étapes à venir.

Objectifs et instruments

Le changement climatique est au centre des engagements du Grenelle Environnement. L'article 2 de la loi de programmation de mise en œuvre du Grenelle Environnement du 3 août 2009 traduit cet engagement : « La lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités. Dans cette perspective est confirmé l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2050 en réduisant de 3 % par an, en moyenne, les rejets de GES dans l'atmosphère, afin de ramener à cette échéance ses émissions annuelles de GES à un niveau inférieur à 140 millions de tonnes équivalent de dioxyde de carbone. »

Les bouleversements liés à l'augmentation de la concentration des GES dans l'atmosphère imposent des mesures de nature variée à la fois en matière d'atténuation (réduction des émissions de GES) et d'adaptation au changement climatique, qui doivent être mises en œuvre aux niveaux local, national, européen et international. L'urgence des situations nécessite de mettre en place les instruments les plus adaptés afin de proposer une réponse qui articule de manière cohérente les différents axes et niveaux d'interventions et les différentes politiques publiques. Au vu de la diversité des domaines d'action concernés, la politique relative au changement climatique est par nature une politique transversale. L'un des objectifs de cette politique est d'intégrer la préoccupation du réchauffement climatique dans l'ensemble des activités économiques et à tous les niveaux d'action de l'État.

Tout en privilégiant une approche de réduction réelle des émissions de GES sur son territoire, la France, qui représente 1,2 % des émissions mondiales de GES, a souhaité apporter une contribution active à la recherche internationale sur les phénomènes climatiques, les énergies propres et les systèmes de consommation sobres en carbone. Le défi du réchauffement climatique impose de repenser nos modes de vie, de production et de consommation. La France veut contribuer activement à relever ce défi, en proposant un modèle transposable de développement économe en ressources énergétiques fossiles et en émissions. Elle se fixe comme objectif de devenir le pays de l'Union européenne le plus efficient en carbone. Considérant par ailleurs que seule une action

internationale concertée permettra de réduire effectivement et à court terme les émissions mondiales, la France a intégré les impératifs de développement durable dans sa politique de coopération.

Au niveau international, la France a ratifié la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique de 1992 et participe au protocole de Kyoto, approuvé par le Parlement (loi du 10 juillet 2000). Au titre du protocole, elle se doit de respecter l'objectif de stabilisation de ses émissions de GES sur la période 2008-2012 au niveau des émissions de 1990. Sur le plan européen, la France soutient l'application et le renforcement du Programme européen sur le changement climatique élaboré par la Commission européenne. Le Conseil européen de mars 2008 a approuvé les objectifs proposés par la Commission européenne dans le cadre du paquet énergie-climat. Ce dernier fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de GES – moins 20 % à l'horizon 2020 par rapport à 1990 de manière unilatérale et jusqu'à moins 30 % en cas d'accord international sur le régime climatique après 2012 –, ainsi qu'en matière de développement des énergies renouvelables – 20 % de la consommation finale d'énergie d'origine renouvelable. Atteindre ces objectifs s'accompagne de la mise en œuvre des dispositions qui ont été approuvées par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2008 et qui seront transposées sur le plan national.

Un réseau d'acteurs publics portant la politique de lutte contre le changement climatique

La création du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) en 2007, ministère sans équivalent dans les autres pays développés par son périmètre, a pour ambition de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du XXI^e siècle. Plusieurs autres ministères, comme le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou le ministère des Affaires étrangères et européennes, jouent un rôle déterminant dans la politique de lutte contre le changement climatique de la France. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), sous tutelle des ministères en charge de l'Environnement et de la Recherche, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), sous tutelle du ministère de la Recherche, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), sous tutelle des ministères chargés du Logement et des Finances, l'Office National des Forêts (ONF) sous tutelle du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, jouent également un rôle majeur dans la mise en œuvre de cette politique.

Au niveau international, un ambassadeur chargé du climat coordonne les actions de la France et les différents services. L'Agence Française de Développement intervient également dans le cadre de sa « stratégie climat ». Au niveau territorial, les préfets de région et de département sont chargés de l'application de ces politiques, notamment dans le cadre des nouveaux pôles de compétence « environnement et développement durable », en s'appuyant sur une stratégie locale.

Au-delà du gouvernement, différents acteurs et institutions s'investissent sur le champ du changement climatique. Le Parlement, au travers de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), et récemment au travers d'une mission parlementaire sur le climat, a publié plusieurs rapports concernant l'enjeu climatique. Le Conseil économique, social et environnemental, regroupant les acteurs socio-économiques, publie régulièrement des avis concernant la politique de lutte contre le changement climatique. Les collectivités locales relaient la politique nationale en s'appuyant notamment sur leurs agences locales ou régionales de l'énergie et sont encouragées à définir de véritables stratégies locales au travers de Plans Climat Territoriaux. Enfin, les professionnels des secteurs agricoles et forestiers ont vu prendre en compte dans l'article 43 de la loi d'orientation agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006 leur contribution aux réductions d'émission de GES.

B. Démographie

B.1 La dynamique démographique

Au 1^{er} janvier 2009, la population des territoires français s'élève à 65,1 millions de personnes¹⁰ :

- 62,45 millions résident en France métropolitaine ;
- 1,85 million dans les départements d'outre-mer (DOM) ;
- 770 000 habitants résident dans les collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et de la Nouvelle-Calédonie.

La population résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer a augmenté de 366 500 personnes (+ 0,6 %) en 2008. Au cours de l'année 2008, 834 000 enfants sont nés et 543 500 personnes sont décédées. L'accroissement naturel est ainsi de 290 500 personnes. Le solde migratoire est estimé à 76 000 personnes.

Au sein de l'Union européenne, la France se situe au deuxième

rang par sa population, derrière l'Allemagne (82,1 millions d'habitants). 13 % des habitants de l'Union européenne résident en France.

Le tableau suivant retrace l'évolution de la situation démographique de la France métropolitaine et des DOM depuis 1999.

Tableau 1 : Évolution générale de la situation démographique (métropole + DOM) en France (en milliers de personnes)

ANNÉE	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER
1999	60 123
2000	60 508
2001	60 941
2002	61 385
2003	61 824
2004	62 251
2005	62 731
2006	63 186
2007 ^(*)	63 578
2008 ^(*)	63 937
2009 ^(*)	64 303

(*) : Résultats provisoires à fin 2008 pour les populations 2007, 2008 et 2009.

Source : INSEE.

Le nombre de ménages tend quant à lui à croître plus vite que la population : + 1,24 % par an en moyenne pour le nombre de ménages entre 1975 et 2005 contre + 0,48 % pour la population. Le nombre moyen de personnes par ménage tend en effet à baisser : égal à 2,9 en 1975, il n'est plus que de 2,4 en 1999 et de 2,3 en 2005.

10. Ces estimations de population tiennent compte des résultats définitifs du recensement qui fixe la population légale au 1^{er} janvier 2006.

Tableau 2 : Croissances comparées de la population et du nombre de ménages

	1975	1982	1990	1999	2005	ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE SUR LA PÉRIODE 1975-2005 (%)
Population (milliers)	52 599	54 296	56 652	58 492	60 702	+ 0,48
Nombre de ménages (milliers)	17 745	19 589	21 542	23 776	25 689	+ 1,24
Nombre de personnes par ménage	2,88	2,70	2,57	2,40	2,31	- 0,74

Sources : Recensements de 1975 à 1990, estimations à partir du recensement 1999, de Sítadel et de l'enquête annuelle de recensement 2005, INSEE et SESP.

Deux facteurs principaux influent sur l'évolution du nombre de personnes par ménage : l'évolution de la structure par sexe et âge de la population et les comportements de cohabitation (à sexe et âge donnés). La structure par âge importe car les ménages de personnes âgées, qui n'ont plus d'enfants à charge, sont des ménages plus petits que la moyenne. Depuis vingt ans, les déformations de la structure par âge expliquent une bonne moitié de l'évolution du nombre de personnes par ménage. La contribution des déformations de la pyramide des âges devrait ralentir progressivement – mais non s'annuler – au fur et à mesure que s'épuisera le phénomène d'entrée des générations nombreuses du baby-boom dans les classes d'âge où les tailles de ménages sont plus faibles. Le nombre moyen de personnes par ménage diminue aussi du fait de la relative désaffection dont souffrent les modes « traditionnels » de cohabitation. Depuis vingt ans, la vie en couple cède du terrain et de plus en plus de personnes vivent seules – excepté toutefois aux âges élevés, où les gains d'espérance de vie ont pour effet de retarder le veuvage. L'indépendance économique des femmes joue également en défaveur de la vie en couple. Cette moindre complémentarité et cette plus grande substituabilité entre les hommes et les femmes réduisent les gains à attendre de la vie à deux.

Cette augmentation des ménages a une influence directe sur le besoin en logement et sur la consommation énergétique due aux logements et aux transports.

B.2 La répartition territoriale de la population : dynamique des villes et des régions

La France est au premier rang des 27 pays de l'Union européenne pour la superficie, et au second rang pour la population derrière l'Allemagne (voir *supra*). Parmi les six grands États de l'Union européenne (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne et Royaume-Uni), la France est au cinquième rang pour la densité avec 113 habitants au km², derrière le Royaume-Uni (251 habitants au km²), l'Allemagne (230), l'Italie (197), la

Pologne (122) et devant l'Espagne (90). La présence d'espaces de très faible densité mais aussi une grande diversité des formes d'occupation du sol sont des facteurs potentiels d'attractivité des territoires français en Europe.

La répartition de la population française sur le territoire résulte de la géographie de la France et des grands mouvements économiques et sociaux des XIX^e et XX^e siècles : l'exode rural, l'industrialisation et l'urbanisation, et plus récemment la périurbanisation et la désindustrialisation. Cette répartition, très concentrée, évolue lentement : 60 % de la population occupe 8 % du territoire en 2006. La population reste ainsi concentrée autour du pôle parisien et des grandes agglomérations. Toutefois, elle se déploie également le long de couloirs de peuplement : la vallée de la Seine-Aval, les sillons alpin et rhodanien, le littoral méditerranéen, etc. À l'opposé, les zones désertifiées (moins de 10 habitants au km²) ou de faible densité (de 10 à 30 habitants au km²) se situent surtout dans la « diagonale du vide » – des Landes à la Meuse – et dans les massifs montagneux. Entre les deux se trouvent des zones de densité intermédiaire (de 30 à 80 habitants au km²) correspondant souvent au tissu rural traditionnel. Après une longue période de déclin, puis de stagnation entre 1982 et 1999, la population des espaces ruraux augmente désormais au même rythme (0,7 % l'an) que l'ensemble de la population française. Ce renouveau démographique de l'espace rural s'appuie sur une double origine : la réduction des zones de désertification d'une part et l'extension de territoires dont la population croît rapidement d'autre part. Ainsi, de larges territoires, de plus en plus éloignés des villes et du littoral, se densifient significativement.

Parmi les 400 000 habitants supplémentaires chaque année, l'espace urbain en accueille 339 000. Même s'il n'était pas systématique, le modèle dominant de développement urbain des trente dernières années reposait souvent sur un schéma allant du centre vers la périphérie : croissance faible au centre (ou décroissance), accentuée en banlieue, forte à très forte dans le périurbain. Ce développement sous forme d'ondes concentriques est en mutation : des villes-centres renaissent, certaines banlieues et couronnes périurbaines marquent le pas et des

« linéaires urbains » apparaissent. Enfin, des axes urbains de densification de la population émergent, essentiellement le long des infrastructures de transport ou de certaines frontières (Luxembourg, Pays basque) : Narbonne-Montpellier-Nîmes, Nice-Toulon-Marseille, Toulouse-Montauban, sillon alpin Chambéry-Genève, Nantes - Saint-Nazaire - Vannes, Nancy-Metz-Thionville, Bayonne-Pau-Tarbes. Sur ces axes, la densité de la population s'accroît de plus de deux habitants au km² par an sur la période 1999-2006. Sur la période précédente, la densification était essentiellement concentrique autour des grands pôles urbains.

Cette nouvelle répartition territoriale de la population n'est pas sans conséquence sur le recours par les ménages à des modes de transport comme la voiture et donc sur les émissions de GES. Si le premier mouvement, croissance démographique significative de larges espaces ruraux, peut conduire à un accroissement des émissions de GES, en revanche, la renaissance des villes-centres peut conduire à une certaine densification

permettant de diminuer les effets négatifs de l'étalement urbain en termes d'émissions de GES liés aux transports.

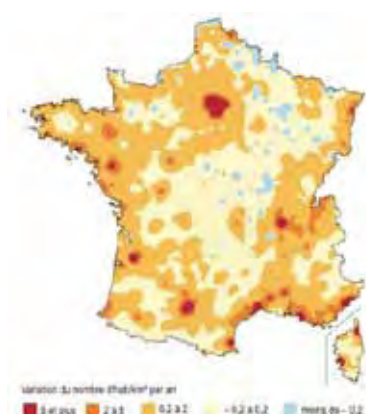
Concernant les régions, on observe des formes de croissance hétérogènes. L'Île-de-France renforce son cœur : les taux de progression se sont accrus à Paris et dans sa proche couronne, la croissance périurbaine s'atténue. Le Poitou-Charentes accélère sa croissance. Neuf régions ont une croissance intermédiaire (de + 0,2 % à + 0,5 %). Le Limousin et l'Auvergne retrouvent une croissance qu'ils avaient perdue. La Lorraine et la Franche-Comté progressent légèrement. Quatre régions du grand Bassin parisien ainsi que la Bourgogne gardent un rythme de croissance constant. Elles bénéficient, comme les autres régions, d'un renouveau de leur espace rural, mais leur espace urbain est en croissance atténuée. Deux régions ont une croissance faible (Nord-Pas-de-Calais) voire une très légère décroissance (Champagne-Ardenne). Leurs espaces ruraux ont arrêté de perdre de la population, mais leurs espaces urbains stagnent. En outre-mer, ces régions ont une croissance relativement

Tableau 3 : Population de la France métropolitaine en 2006

	POPULATION 2006	PART DE LA POPULATION (EN %)	PART DE LA SUPERFICIE (EN %)	DENSITÉ (HABITANTS AU km ²)
Pôles urbains	36 947 569	60,2	8,1	840
dont villes-centres	17 035 009	27,7	2,7	1 154
dont banlieues	19 912 560	32,5	5,4	681
Périurbain	13 399 108	21,8	33	74
Total espace à dominante urbaine	50 336 677	82	41,1	225
Total espace à dominante rurale	11 062 864	18	58,9	35
France métropolitaine	61 399 541	100	100	113

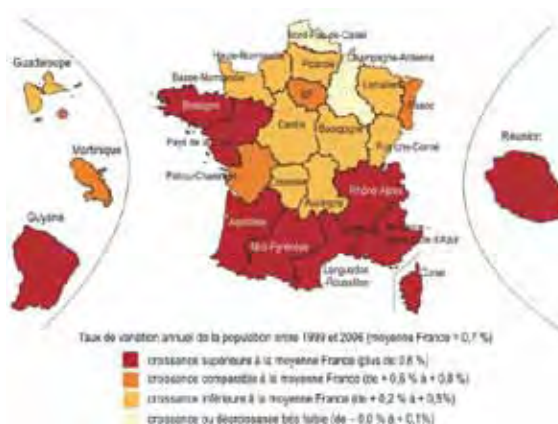
Source : INSEE, recensement de la population.

Figure 5 : Variation annuelle de la densité de population entre 1999 et 2006



Source : INSEE, recensements de la population.

Figure 6 : Des formes de croissance hétérogènes



Source : INSEE, recensements de la population.

élevée, due en grande partie à un accroissement naturel (naissances/décès) important. Cette dynamique naturelle se conjugue avec un fort solde migratoire apparent pour la Guyane.

C. Géographie

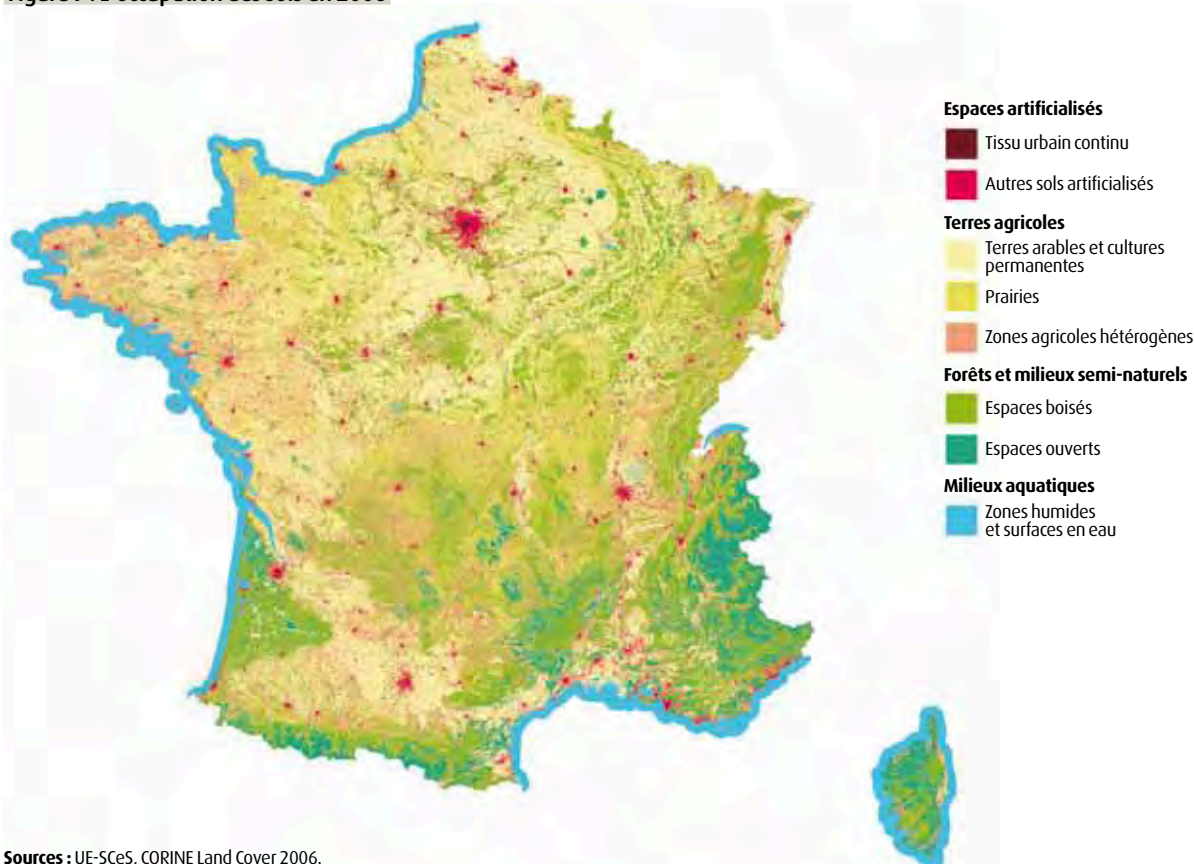
La superficie de la France métropolitaine (550 000 km²) est la plus importante des pays de l'Union européenne (1/5). Située entre l'Atlantique et la Méditerranée, entre les latitudes 41 °N à 51 °N, la France compte environ 3 200 km de côtes. Pays d'altitude moyenne, où les plaines et les collines occupent deux tiers du territoire, elle possède cependant deux barrières montagneuses, à l'est et au sud : les Alpes et les Pyrénées. Le mont Blanc (4 810 m), point culminant de la France, se situe dans les Alpes, à la frontière avec l'Italie. Le Massif central, au centre du pays, joue un rôle de dispersion des eaux en quatre grands bassins principaux : la Seine au

nord, la Loire au nord-ouest, le Rhône à l'est et la Garonne au sud-ouest.

D'après le dernier inventaire biophysique CORINE (coordination de l'information sur l'environnement) Land Cover 2006, la France métropolitaine est couverte majoritairement de terres agricoles (60 %) et de forêts ou autres espaces semi-naturels (34 %). Les sols artificialisés occupent un peu plus de 5 % du territoire. Enfin, les zones humides et surfaces en eau sont peu représentées (respectivement 0,3 % et 0,7 %).

Les évolutions entre 2000 et 2006 prolongent celles des années 1990. Les sols agricoles continuent de reculer, au profit principalement d'espaces artificialisés. L'ensemble constitué des forêts, des zones humides, des autres milieux naturels et des sols agricoles extensifs comme les prairies, voit sa surface diminuer dans toutes les régions entre 2000 et 2006. Ces espaces avaient déjà connu un recul entre 1990 et 2000 à l'échelle nationale, les évolutions étant alors contrastées selon les régions. Les surfaces des forêts, des milieux à

Figure 7 : L'occupation des sols en 2006



végétation arbustive et des zones incendiées varient sensiblement, mais une part importante de ces changements sont des mutations internes à ces différentes catégories s'expliquant par les événements affectant les espaces boisés : exploitation forestière, reboisement, tempêtes, incendies, etc. Hormis ceux affectant les milieux naturels, les changements les plus importants concernent les espaces artificialisés, qui s'étendent fortement.

Ces évolutions impactent l'environnement :

- l'artificialisation soutenue des paysages entraîne la destruction d'habitats naturels ;
- la progression rapide des réseaux de transport de large emprise a aussi tendance à fragmenter et cloisonner fortement les milieux naturels ;
- la destruction d'habitats naturels et/ou leur fragmentation et cloisonnement ont pour conséquence que de nombreuses espèces rencontrent des difficultés pour l'accomplissement de leur cycle de vie. La faculté d'adaptation de ces dernières aux modifications du climat par déplacement de leurs aires de répartition peut être compromise ;
- l'extension du tissu urbain peu dense et des zones industrielles et commerciales contribue à l'accroissement des émissions de GES et de la pollution atmosphérique imputables aux déplacements ;
- l'artificialisation des sols s'accompagne souvent de leur imperméabilisation. L'amplification du ruissellement qui en résulte peut accroître les risques d'inondation, en augmentant les niveaux des crues et leur rapidité d'apparition après les précipitations ;
- globalement, les évolutions d'occupation des sols entraînent une régression d'habitats naturels. L'importance de formes d'artificialisation qui fragmentent ou cloisonnent fortement les milieux naturels amplifie les impacts défavorables sur l'environnement.

D. Climat

La France métropolitaine, de climat global tempéré, est exposée à trois influences climatiques principales : océanique à l'ouest, continentale au centre et à l'est, et méditerranéenne au sud. Le climat océanique correspond à la façade ouest : les contrastes thermiques entre été et hiver y sont peu marqués. Le climat continental prédomine sur l'est de la France : les hivers y sont froids et les étés chauds, avec de fréquents orages.

Le Sud-Est est caractérisé par un climat méditerranéen : les étés y sont secs et chauds, les hivers doux, et les précipitations sont abondantes au printemps et à l'automne. La limite entre

ces zones climatiques est en phase de modification sous l'influence du réchauffement climatique, au bénéfice de la zone de climat méditerranéen, qui voit sa limite remonter vers le nord. En plaine, la France bénéficie d'une température moyenne annuelle comprise entre 9,5 °C dans le Nord-Est et 15,5 °C sur la côte méditerranéenne. L'amplitude entre l'hiver et l'été va de 9 °C sur la côte ouest et nord du Finistère à 19 °C en Alsace ou dans les vallées alpines les plus « abritées » du flux océanique.

L'outre-mer français est soumis à des climats contrastés. La plupart des terres ultramarines sont situées dans des zones tropicales ou équatoriales (Caraïbes, Amérique du Sud, océan Indien, Polynésie, etc.) ; les autres relèvent de climats froids rigoureux (Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises). En outre, du fait de sa situation géographique, la France d'outre-mer est davantage exposée que la métropole à des risques naturels, cycloniques, sismiques ou volcaniques.

Bilan climatique 2006

Avec une température moyenne supérieure de 1,1 °C à la normale, l'année 2006 se situe en France métropolitaine au troisième rang des années les plus chaudes depuis 1950, derrière 2003 (+ 1,3 °C), 1994 (+ 1,2 °C) et à égalité avec 2002 et 2000. Le mois de juillet a connu une période caniculaire de trois semaines avec des températures atteignant 38 °C à 39 °C, températures qui sont cependant restées nettement inférieures aux records de 2003. Cet épisode ainsi que l'automne exceptionnellement doux ont largement contribué à cette situation, compensant un premier trimestre relativement frais.

Bilan climatique 2007

Avec une température moyenne supérieure de 0,8 °C à la normale, l'année 2007 se situe en France métropolitaine au neuvième rang des années les plus chaudes depuis 1900, à égalité avec l'année 1989. Cet écart à la normale de la température moyenne annuelle est la conséquence d'un premier semestre remarquablement doux, alors que le second semestre a été sensiblement plus frais que la normale. Souvent supérieur à + 1 °C sur le quart nord-est du pays, l'écart à la normale de la température a été au contraire proche de 0 °C dans le Sud-Ouest. Les précipitations ont été relativement conformes à la normale sur les deux tiers nord de la France. Légèrement excédentaires sur le Nord-Ouest et le nord du Massif central, elles ont été au contraire un peu déficitaires sur le sud-est du Bassin parisien. Sur le tiers sud de l'Hexagone, le bilan pluviométrique est globalement déficitaire, notamment dans le Sud-Est, où les cumuls de pluie ont été généralement très faibles.

L'insolation a été légèrement supérieure à la moyenne sur le

tiers est de la France. Ailleurs, le bilan est proche de la moyenne, plutôt déficitaire de l'extrême nord jusqu'au sud-ouest.

Bilan climatique 2008

Avec une température moyenne supérieure de 0,4 °C à la normale, l'année 2008 se situe en France métropolitaine au vingtième rang des années les plus chaudes depuis le début du xx^e siècle. Mais elle est aussi la plus fraîche de ces dix dernières années. Géographiquement, les écarts à la normale sont un peu plus marqués dans le Nord et l'Est alors que sur le reste du pays la température moyenne annuelle est plus proche de la normale.

Les précipitations ont été légèrement supérieures à la normale sur la majeure partie du pays. Seul le Roussillon présente des cumuls annuels sensiblement inférieurs à la normale. À l'inverse, l'Ardèche, la Drôme et la Corse sont les régions les plus excédentaires avec des cumuls de pluie une fois et demie supérieurs à la normale.

En 2008, l'ensoleillement a été globalement proche de la moyenne, légèrement excédentaire sur l'Ouest, mais plutôt déficitaire sur l'Est, notamment sur la Lorraine.

E. Économie

Par son produit intérieur brut (PIB), la France est une des premières puissances économiques mondiales. Ses atouts sont divers : transports, télécommunications, industries de l'énergie, industries agroalimentaires, produits pharmaceutiques, mais aussi le secteur bancaire, l'assurance, le tourisme, sans oublier les traditionnels produits de luxe (maroquinerie, prêt-à-porter, parfums, alcools, etc.). La France exporte des biens d'équipement, des services et des produits agricoles. Elle reste le premier producteur et exportateur agricole européen. La France est le 3^e pays d'accueil des flux d'investissements étrangers parmi les pays développés selon le rapport de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement).

Comme les autres pays, la France a souffert de la crise mondiale récente. Le PIB n'a ainsi progressé que de 0,4 % en 2008, après + 2,3 % en 2007. En moyenne, le PIB, depuis le milieu des années 1990, a progressé de 1,8 % en moyenne par an. Le scénario sans mesure présenté au chapitre V est calé sur ce taux de croissance. Le graphique ci-après présente l'évolution du PIB depuis 1960.

Pour l'année 2008, la demande intérieure a sensiblement ralenti (+ 0,7 %), alors qu'elle avait progressé de près de 3 %

Figure 8 : Évolution du PIB en France



Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux - base 2000.

par an en moyenne de 2004 à 2007. Les dépenses de consommation des ménages ont crû de 1,0 % en 2008, après + 2,4 % en 2007. Au cours des dix dernières années, elles avaient toujours augmenté de plus de 2 % par an. L'investissement total, en vive progression sur les quatre années précédentes, a quasiment stagné (+ 0,6 %) : celui des ménages (hors entrepreneurs individuels) a baissé en 2008 pour la première fois depuis 1993 (- 1,4 % après + 5,5 %), celui des administrations publiques a nettement reculé (- 4,4 % après + 4,5 %) et celui des entreprises non financières a fortement ralenti (+ 2,6 % après + 8,7 %). Par ailleurs, les entreprises non agricoles ont déstocké, ce qui a amputé la croissance de 0,3 point (après une contribution nulle en 2007).

Au ralentissement de la demande intérieure s'est ajouté celui de la demande extérieure. Les exportations ont en effet reculé légèrement (- 0,2 % après + 2,6 %), affectées par le ralentissement du commerce mondial. En effet, en 2008, le commerce mondial a fortement ralenti, après s'être montré dynamique entre 2002 et 2007. Ce ralentissement est d'autant plus marqué que la crise actuelle touche simultanément la plupart des pays, contrairement à ce qui s'était passé par exemple au début des années 1990. Le dynamisme des exportations françaises s'en est nettement ressenti. Par ailleurs, l'appréciation de l'euro a pesé sur la compétitivité-prix des exportateurs français. Dans le même temps, les importations n'ont progressé que faiblement (+ 0,8 % après + 5,4 % en 2007). Cette évolution est largement imputable au retournement des importations de produits manufacturés. Par ailleurs, 2008 est une année de dégradation des termes de l'échange : les prix

des importations, dans le sillage de la hausse du prix du pétrole, ont crû davantage que les prix des exportations. Le déficit du commerce extérieur en valeur s'est donc nettement creusé sur l'année 2008, prolongeant la tendance observée depuis le début des années 2000. Le solde extérieur a atteint - 48,2 milliards d'euros, soit 2,5 points de PIB. Au total, en 2008, le besoin de financement de la nation s'est creusé de 22,8 Mds€ pour atteindre 64,2 Mds€, soit 3,3 points de PIB, un niveau que

l'on n'avait pas connu depuis le début des années 1980. Cette situation macroéconomique conjoncturelle n'est pas sans conséquence sur l'évolution des émissions de GES. Au chapitre V est présentée une étude de sensibilité de ces dernières à l'évolution du PIB.

Figure 9 : Évolution du commerce extérieur et de la capacité de financement de la nation depuis 1949



Source : INSEE.

Tableau 4 : Évolution des principaux postes de la balance commerciale depuis 2004 (en milliards d'euros courants)

	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture					
Exportations	10,4	10,4	10,8	11,9	13,9
Importations	8,7	8,9	9,1	9,8	10,4
Solde CAF-FAB	1,7	1,6	1,7	2,1	3,5
Industries agro-alimentaires					
Exportations	29,8	30,5	32,9	35,2	37
Importations	23,5	24,2	25,8	28	31,1
Solde CAF-FAB	6,3	6,2	7,1	7,2	6
Biens de consommation					
Exportations	52	55	59	60,8	63
Importations	60	63,8	67,7	71,4	73,1
Solde CAF-FAB	-8	-8,8	-8,7	-10,6	-10,1
Automobile					
Exportations	53,5	52,2	51,1	51,3	46,1
Importations	41,3	43,4	45,5	50,5	49,5
Solde CAF-FAB	12,2	8,8	5,6	0,8	-3,5
Biens d'équipement					
Exportations	81,3	84,3	94,4	97,8	101,7
Importations	74,2	80,1	86,9	92	93,4
Solde CAF-FAB	7,1	4,1	7,5	5,8	8,3
Biens intermédiaires					
Exportations	103,2	107,8	120,2	126,2	125,1
Importations	108,8	115,7	127,8	138,7	138,7
Solde CAF-FAB	-5,6	-7,8	-7,6	-12,5	-13,5
Énergie					
Exportations	12,2	17,2	19,4	18,7	25,9
Importations	40	54,6	65	63,9	84
Solde CAF-FAB	-27,8	-37,4	-45,7	-45,2	-58,1
Total					
Exportations	342,4	357,4	387,8	401,9	412,6
Importations CAF	356,5	390,7	427,9	454,2	480,1
Importations FAB	347,4	379	414,9	440,7	465,7
Solde CAF-FAB	-14,1	-33,3	-40	-52,3	-67,5
Solde FAB-FAB	-5	-21,6	-27,1	-38,8	-53,1
Taux de couverture	98,6	94,3	93,5	91,2	88,6

Source : INSEE, comptes nationaux - base 2000.

E.1 Énergie

Bien qu'elle ne dispose que de faibles ressources en énergie, la France parvient néanmoins à assurer 50,5 % de ses besoins énergétiques, contre 23,9 % en 1973. Grâce en particulier à l'augmentation des énergies renouvelables, le taux d'indépendance énergétique, calculé comme le ratio de la production nationale primaire sur la

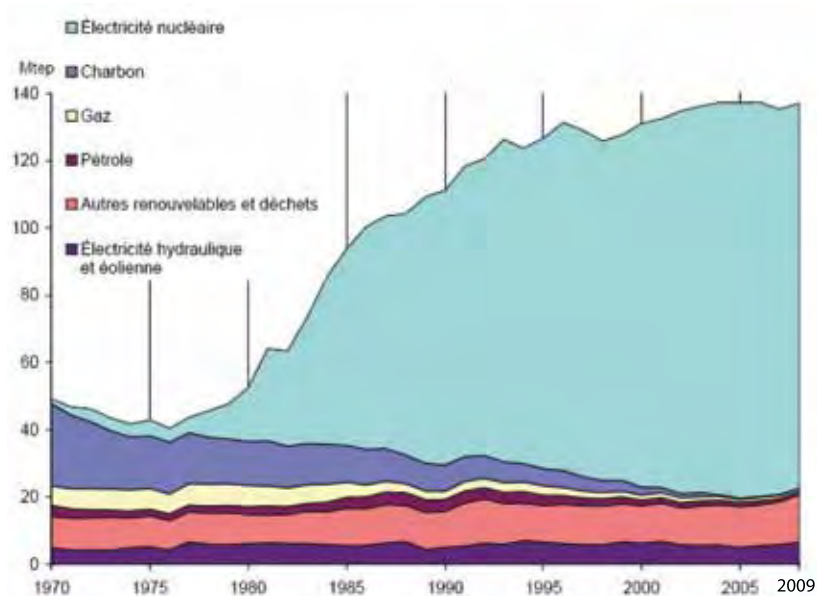
consommation primaire non corrigée du climat, est quasi stable, à 50,5 % (+ 0,1 point). L'amélioration de la situation énergétique tient surtout à l'essor de la production d'électricité d'origine nucléaire, qui place aujourd'hui la France au deuxième rang mondial pour ce type d'énergie, derrière les États-Unis. La France reste cependant encore très dépendante des hydrocarbures.

Tableau 5 : Production d'énergie primaire (en Mtep)

	1973	1990	2002	2006	2007	2008	VARIATION EN % PAR AN			
							08/07	08/02	02/90	90/73
Total production primaire	43,5	111,8	136	137,5	135,3	137,1	1,4	0,1	1,6	5,7
Électricité primaire	8	86,8	119,6	122,8	120,5	121	0,4	0,2	2,7	15,1
Nucléaire	3,8	81,7	113,8	117,3	114,6	114,5	-0,1	0,1	2,8	19,7
Hydraulique, éolien, photovoltaïque	4,1	5,5	5,7	5,5	5,9	6,4	9,6	1,9	1,1	1,1
ENRT et déchets	9,8	11,4	12,2	12,1	12,7	14,2	12,1	2,5	0,6	0,9
Pétrole	2,2	3,5	1,6	1,3	1,1	1,1	0	-6,9	-6,2	2,6
Gaz naturel	6,3	2,5	1,4	1,1	0,9	0,8	-11	-9,1	-4,5	-5,3
Charbon	17,3	7,7	1,2	0,2	0,2	0,1	-35,3	32,4	14,7	-4,6
Taux d'indépendance énergétique (%)	23,9	49,7	51	50,4	50,3	50,5	0,4	-0,1	0,2	4,4

Source : SOeS, 2009.

Figure 10 : Évolution de la production nationale d'énergie primaire depuis 1970



Source : SOeS, 2009.

La production nationale d'énergie primaire a augmenté de 23 % entre 1990 et 2008 (de 112 Mtep à 138 Mtep). La production nationale d'énergie primaire, qui avait fléchi en 2007, se redresse à 138 Mtep en 2008, retrouvant son niveau de 2004-2006. Ce rétablissement provient essentiellement des énergies renouvelables : les énergies thermiques et déchets progressent de 1,5 Mtep, dont + 0,9 Mtep pour les agrocarburants ; l'hydraulique, après plusieurs années peu favorables, retrouve un niveau à peu près normal et progresse de 0,5 Mtep ; et le développement de l'éolien se poursuit (+ 0,14 Mtep). À l'inverse, le nucléaire est resté stable, 3 Mtep en dessous de son niveau de 2005-2006. Les productions fossiles (gaz, pétrole, produits de récupération du charbon) diminuent légèrement, avec un apport marginal (1,4 % de la production nationale). La production d'énergies fossiles ne représente plus que 2 Mtep, soit l'équivalent de cinq jours de consommation (1,4 %). À 138 Mtep, le solde importateur d'énergie augmente à nouveau légèrement après deux années de baisse. Cette augmentation, surtout due à la moindre douceur des températures, impacte lourdement la facture extérieure au moment où les prix sont très élevés.

Tendanciellement, l'augmentation de la production primaire est portée par l'augmentation de la production d'électricité d'origine nucléaire qui, bien que plus modérée depuis 1985, poursuit une tendance initiée à partir du second choc pétrolier de 1979. En 2008, la production d'électricité d'origine nucléaire représentait 85 % de la production totale d'énergie primaire en France avec 58 réacteurs et 63 GWe installés. Ce secteur emploie 100 000 personnes. Le choix du nucléaire a permis à la France de réduire le niveau des émissions de gaz contribuant à l'effet de serre tout en satisfaisant une plus grande part de ses besoins. L'énergie hydraulique contribue aussi pleinement à une production d'énergie électrique peu

émettrice. L'énergie hydraulique constitue la seconde source de production d'électricité (15 %), avec une capacité de 70 TWh en année moyenne. La production réelle varie selon les aléas de l'hydraulicité. Sa contribution en termes de puissance installée est un peu plus importante : elle est de 25 GW soit 22 % de l'ensemble des centrales contribuant à l'alimentation des réseaux publics.

En termes de consommation, la consommation globale d'énergie primaire augmente (+ 20 % entre 1990 et 2004), portée essentiellement par la croissance de la consommation d'électricité primaire (+ 41 % entre 1990 et 2004) et de gaz (+ 54 % entre 1990 et 2004). La consommation de pétrole est, elle aussi, en augmentation mais dans une proportion moindre. Alors que la tendance de la décennie 1990 était à une hausse de + 1,5 % par an en moyenne, la consommation d'énergie primaire est restée stable depuis maintenant cinq ou six ans. La consommation totale d'énergie primaire, corrigée du climat, confirme sa stabilisation en 2008. Depuis les chocs pétroliers, en 1973-1975 et 1979-1982, c'est la première fois que la consommation primaire connaît une période aussi longue sans croissance. Ce résultat, acquis sous des conjonctures économiques diverses, semble augurer d'une nouvelle ère de la consommation énergétique.

La consommation finale, énergétique et non énergétique (engrais, plastiques, goudrons, etc.), corrigée du climat, est stable à 175 Mtep (- 0,3 % par rapport à 2007). Elle ne progresse plus depuis 2001, alors qu'elle s'accroissait de + 1,3 % par an depuis 1990. La tendance est la même pour les seuls usages énergétiques, avec 160 Mtep. Les énergies renouvelables continuent leur envol, dépassant les + 10 % pour la deuxième année consécutive. L'électricité progresse de 2 %. Le gaz est stable (+ 0,4 %), tandis que le pétrole (- 1,9 %) et surtout le charbon (- 5,1 %) reculent sensiblement.

Tableau 6 : Consommation d'énergie primaire (en Mtep)

	1973	1990	2002	2006	2007	2008	VARIATION EN % PAR AN			
							08/07	08/02	02/90	90/73
Réelle	182,4	224,6	265,7	272,5	269	271,5	0,9	0,4	1,4	1,2
Corrigée du climat	179,7	228,3	271,7	274,5	273,7	273,6	0	0,1	1,5	1,4
dont transformation énergie	35,1	75,2	96,1	99,3	97,9	98,4	0,5	0,4	2,1	4,6
dont finale énergétique	133,6	140,7	160,5	159,7	159,7	160	0,2	-0,1	1,1	0,3
dont non énergétique	10,9	12,4	15,1	15,5	16,1	15,3	-5,2	0,1	1,6	0,8

Tableau 7 : Consommation d'énergie primaire (corrigée du climat) par forme d'énergie (en Mtep)

	1973	1990	2002	2006	2007	2008	VARIATION EN % PAR AN			
							08/07	08/02	02/90	90/73
Électricité primaire (*)	7,7	83,2	113,5	117,6	116,2	117,1	0,8	0,5	2,6	15
Pétrole	121,5	88,3	93,3	91,6	90,4	88,9	-1,6	-0,8	0,5	-1,9
Gaz	13,2	26,3	40,2	40,4	40,6	40,7	0,3	0,2	3,6	4,1
ENRt (thermiques) et déchets	9,4	11,4	11,8	12,4	13,7	14,9	8,8	3,9	0,3	1,1
Charbon	27,8	19,2	12,8	12,4	12,9	12,1	-6,3	-1	-3,3	-2,2
Total	179,7	228,3	271,7	274,5	273,7	273,6	0	0,1	1,5	1,4

(*) Nucléaire, hydraulique, éolien et photovoltaïque.

Tableau 8 : Structure de la consommation d'énergie primaire (corrigée du climat) (en %)

	1973	1990	2000	2006	2007	2008
Électricité primaire (*)	4,3	36,4	41,8	42,8	42,4	42,8
Pétrole	67,6	38,7	34,3	33,4	33	32,5
Gaz	7,4	11,5	14,8	14,7	14,8	14,9
ENRt (thermiques) et déchets	5,2	5	4,4	4,5	5	5,4
Charbon	15,5	8,4	4,7	4,5	4,7	4,4
Total	100	100	100	100	100	100

(*) Nucléaire, hydraulique, éolien et photovoltaïque.

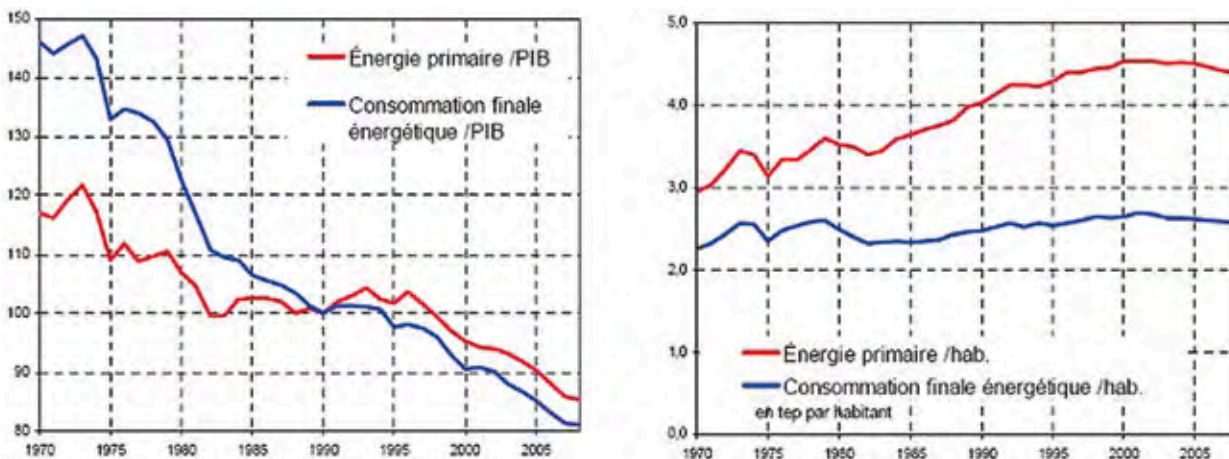
Source : SOeS.

La baisse des intensités énergétiques primaire et finale, a été fortement freinée par la crise. Les consommations d'énergie sont restées stables, alors que le PIB augmentait de 0,4 % selon les estimations disponibles. La moindre croissance du PIB a donc freiné, du moins dans l'immédiat, les progrès de la consommation énergétique. La baisse de l'intensité énergétique n'a été que de 0,5 % pour la consommation primaire et 0,2 % pour la consommation finale. Ce type de résultat est assez classique : en période de crise, lorsque l'activité n'est pas à plein régime, l'efficacité énergétique se dégrade. Une évolution comparable s'est déjà produite en 2002, avec -0,3 % pour l'intensité énergétique primaire, pour un PIB qui ne progressait que de 1 %. En 2008, le rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique est nettement inférieur à l'objectif de maîtrise de l'énergie prévu par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de politique énergétique (loi « POPE »), qui était une réduction de 2 % par an de l'intensité énergétique finale en 2015. Néanmoins, les résul-

tats définitifs de 2006 et 2007 s'avèrent meilleurs que ce que laissent penser les premières estimations et vont au-delà des objectifs (ils étaient d'environ - 2,5 % en énergie primaire et - 2,3 % en énergie finale). Si bien que la moyenne depuis 2005, année de la loi POPE, est en fait sur trois ans de - 1,9 % en énergie primaire et - 1,6 % en énergie finale. L'objectif n'est donc pas hors de portée.

Par habitant également, la tendance est à une diminution de la consommation unitaire d'énergie, avec aussi un ralentissement en 2008 : le gain est de -0,6 % en énergie primaire (- 0,8 % sur 2005-2008) et -0,4 % en énergie finale (- 0,6 % sur 2005-2008). En moyenne, chaque habitant a ainsi consommé, en 2008, 4,39 tep d'énergie primaire et 2,59 tep d'énergie finale (usages non énergétiques exclus).

Figure 11 : Consommations primaire et finale énergétiques en Tep par unité de PIB et par habitant



Source : SOeS.

E.2 Bâtiment/résidentiel/tertiaire

En 2007, le parc s'élevait à 32,5 millions de logements en France métropolitaine et dans les DOM. Il progresse de 489 000 unités par rapport à l'année précédente, soit + 1,5 %. La construction neuve y contribue pour 497 000, et les fusions, destructions et changements de destination pour - 8 000. L'évolution du parc, très régulière au cours des vingt dernières années (+ 1,1 % en moyenne annuelle), est plus forte depuis 2004. Elle est tirée par les communes rurales (+ 2,3 %) tandis qu'elle reste faible dans l'agglomération parisienne (+ 32 400 logements, soit + 0,7 %).

Plus de 27 millions de logements, soit 84 % du parc, sont occupés par les ménages la majeure partie de l'année (résidences principales), le reste est constitué des résidences secondaires (10 % du parc) et des logements vacants (6 %). Le poids des résidences principales a légèrement augmenté depuis 1985 (+ 2 points), tandis que la part des logements vacants a diminué sur l'ensemble de la période, mais de manière un peu plus accentuée depuis 2000. La part des résidences secondaires est restée stable. Les maisons individuelles forment la majorité des logements (56,7 %). Leur part progresse depuis 1998, mais à un plus faible rythme depuis 2004. Cette hausse modérée découle du moindre dynamisme de la construction de logements individuels. Le poids du parc situé dans les communes rurales, lesquelles ont le plus bénéficié de l'appétence des ménages pour les maisons individuelles, se renforce : 23,9 % des résidences principales y sont désormais implantées contre 23,0 % en 1998. À l'inverse, le poids du parc de l'agglomération parisienne poursuit son recul.

En 2007, 57,4 % des ménages sont propriétaires, soit 0,2 point de plus qu'en 2006. Ils étaient 54,1 % vingt ans plus tôt. En 2007, près d'un quart des ménages (6,6 millions) est logé dans le parc locatif privé, et près d'un cinquième est locataire dans le parc social et celui des collectivités locales (5,1 millions de ménages). Alors que les maisons prédominent dans l'ensemble du parc, elles représentent seulement un quart des logements en location. En 20 ans, le parc social et celui des collectivités locales ont gagné 1,5 million de ménages. Le parc locatif privé atteint son plus haut niveau en 2007, après avoir été au plus bas en 1992. Depuis 2002, le parc locatif privé se développe un peu moins vite que le parc locatif social, malgré les dispositifs en vigueur en faveur de l'investissement locatif privé. Le vieillissement de la population, associé au maintien à domicile des personnes âgées jusqu'à un âge plus avancé, et les conséquences du changement des modes de cohabitation induisent une diminution de la taille moyenne des ménages et stimulent la demande de logements. Le nombre de résidences principales croît tendanciellement plus vite que la population des ménages. Corrélativement, le nombre de personnes par logement, qui s'établit à 2,3 personnes par logement en 2007, ne cesse de diminuer. Selon les enquêtes logement, les conditions de logement se sont améliorées. Entre 1984 et 2006, la surface moyenne des résidences principales est passée de 82 m² à 91 m². La surface moyenne par personne est passée de 31 m² à 40 m². Sur la même période, le nombre moyen de pièces par personne est passé de 1,4 à 1,8. Parallèlement, le confort a progressé : 1,5 % des logements en 2006 ne disposent pas d'eau chaude ou de sanitaires contre 15 % en 1984.

Tableau 9 : Le parc de logements en 2007

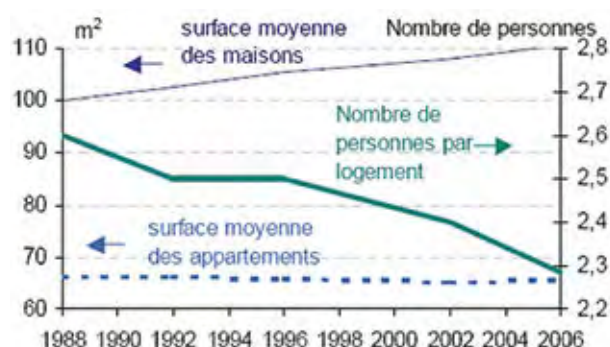
	EN MILLIERS DE LOGEMENTS						ÉVOLUTION EN %
	1985	1990	1995	2000	2006	2007	2007/2006
Ensemble des propriétaires dont	11 015	12 098	12 835	13 819	15 386	15 698	2
Accédants	5 116	5 513	5 260	5 246	5 205	5 199	-0,1
Non accédants	5 899	6 585	7 575	8 573	10 181	10 499	3,1
Ensemble des locataires^(*) dont	9 822	9 944	10 549	10 982	11 533	11 72	1,2
Secteur libre	6 454	6 042	6 050	6 238	6 504	6 570	1
Secteur social et logements des collectivités locales et des établissements publics	3 368	3 902	4 499	4 744	5 029	5 102	1,5
Ensemble des résidences principales	20 837	22 042	23 384	24 801	26 919	27 370	1,7
Résidences secondaires	2 540	2 856	2 924	3 002	3 181	3 224	1,4
Logements vacants	1 915	1 921	1 976	1 993	1 926	1 921	-0,3
Ensemble des logements ordinaires	25 292	26 819	28 284	29 796	32 026	32 515	1,5

(*) Les ménages logés gratuitement sont regroupés avec les locataires. Ils représentent 2,9 % des ménages en 2007.

Champ : France entière.

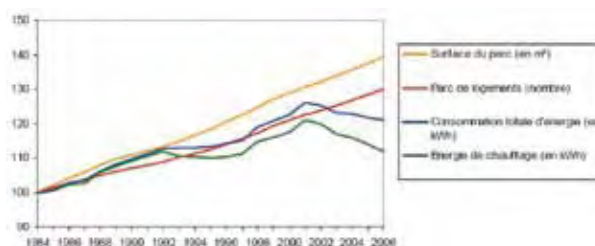
Source : INSEE.

Figure 12 : Des logements de plus en plus spacieux



Source : INSEE, enquêtes logement.

Figure 13 : évolution du parc de logements et de sa consommation d'énergie de 1984 à 2006 (base 100 en 1984)



Source : D'après les comptes du logement - Centre d'études et de recherches économiques (CEREN) - Consommations d'énergie à climat normal.

La consommation d'énergie du secteur résidentiel a diminué nettement depuis 2001 de 4 % entre 2001 et 2006 du fait notamment de la baisse de la consommation d'énergie du chauffage (7,5 %), et ceci malgré une croissance de 6 % du parc de logements. Auparavant, elle augmentait, masquant les économies réalisées depuis longtemps en termes de consommation unitaire. Les ménages font des économies de chauffage, en particulier dans les logements anciens, grâce aux travaux de maîtrise de l'énergie qu'ils réalisent. Les logements récents ont une consommation nettement inférieure à celle des plus anciens, mais qui n'a pas diminué entre 1984 et 2001, notamment du fait du développement des maisons individuelles.

La consommation unitaire d'énergie de chauffage baisse

de 20 % entre 1984 et 2006 : marquée depuis 1993, la diminution s'accroît à partir de 2001 avec - 13 % entre 2001 et 2006. Cette baisse se produit tant dans les logements construits après 1975 (- 10,5 %) que dans ceux d'avant 1975 (- 14 %), avec des logements plus récents plus économes en énergie (122 kW/m² comparés à 164 kW/m²).

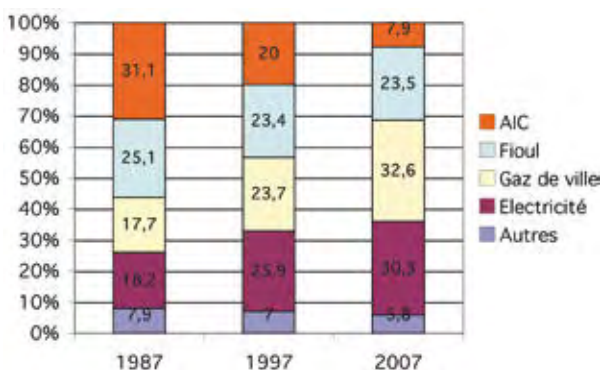
Le poids des dépenses d'énergie dans l'ensemble des dépenses courantes de logement s'établit à 16 % en 2007. Il s'est fortement contracté au cours des vingt dernières années (-7 points). Cette évolution a été favorisée par la croissance modérée du prix de l'énergie durant la période 1987-2007. Elle tient aussi à une faible augmentation des volumes traduisant les efforts réalisés pour économiser l'énergie (réglementation thermique, crédits d'impôts dans l'ancien, disparition progressive des chaudières collectives, diffusion de l'électricité, etc.). Depuis 20 ans, l'équipement en appareils

de chauffage s'est profondément modifié pour s'adapter notamment aux évolutions des prix des différentes énergies. Les politiques visant à maîtriser les consommations d'énergie dans les logements et à réduire leur impact sur l'environnement ont accompagné ou impulsé ces changements. Le chauffage central individuel - plus conforme aux réglementations thermiques puisqu'il favorise une maîtrise des consommations - s'est ainsi particulièrement développé : son taux d'équipement est passé de 78 % à 82 % entre 1987 et 2007.

Figure 14 : Recul des appareils indépendants de chauffage

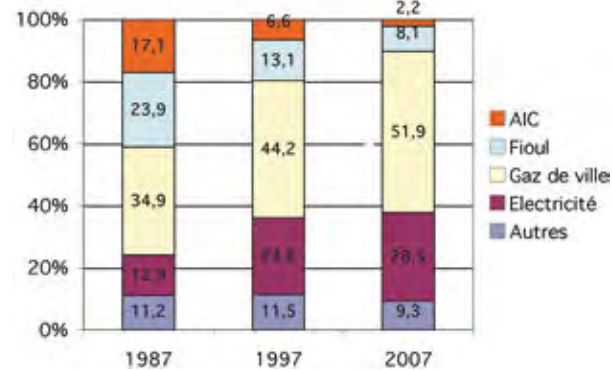
Maisons

Répartition du parc selon le mode principal de chauffage (%)



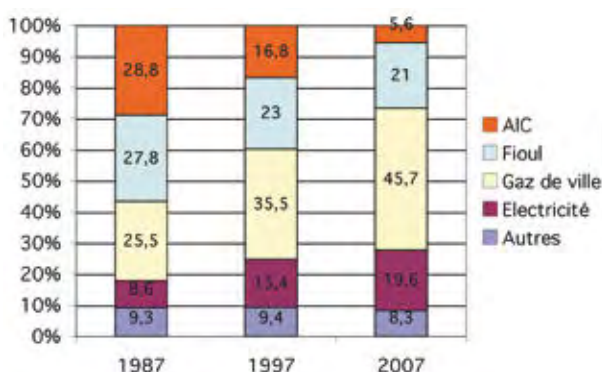
Appartements

Répartition du parc selon le mode principal de chauffage (%)



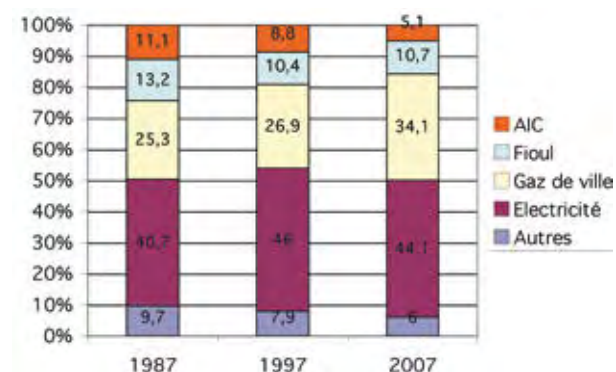
Logements anciens

Répartition du parc selon le mode principal de chauffage (%)



Logements récents

Répartition du parc selon le mode principal de chauffage (%)



Source : CEREN.

AIC : Appareil indépendant de chauffage.

Logements « anciens » : logements construits avant 1975 ; et logements « récents » : construits après 1975.

E.3 Transports

La France bénéficie dans le domaine des transports de l'un des réseaux les plus denses et les plus performants du monde, avec 186 km de route et 5,7 km de voies ferrées pour 100 km² en

2007. Concernant ces dernières, leur réseau bénéficie depuis trois décennies du développement spectaculaire des lignes à grande vitesse, d'abord à vocation intérieure (ex. TGV Atlantique, TGV Méditerranée), puis, de plus en plus, en interconnexion avec les réseaux des pays voisins (ex. Shuttle vers Londres).

Tableau 10 : Longueur des infrastructures de transport (en kilomètres)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007
Réseau routier	-	-	-	1 014 082	989 780	1 007 167	1 013 873	1 027 002
Réseau routier national	33 377	34 235	35 112	36 393	36 576	37 138	21 060	20 638
Autoroutes concédées	3 707	4 603	5 489	6 321	7 180	7 917	8 217	8 279
Autoroutes non concédées	1 155	1 297	1 349	1 975	2 446	2 573	2 625	2 612
Routes nationales	28 515	28 335	28 274	28 097	26 950	26 648	10 218	9 747
Réseau routier départemental	-	-	-	368 054	359 055	359 699	377 205	377 377
Routes locales	-	-	-	609 635	594 149	610 330	615 607	628 987
Réseau ferroviaire	34 362	34 676	34 070	31 940	31 397	30 871	30 883	31 154
Lignes grande vitesse (LGV)	0	389	709	1 253	1 281	1 548	1 548	1 876
Lignes classiques parcourues par des TGV et des établissements publics	-	1 876	4 013	4 554	5 252	6 108	6 610	7 842
Autres lignes exploitées	34 362	32 411	29 348	26 133	24 864	23 215	22 725	21 436
Voies fluviales navigables	8 568	8 500	8 500	8 500	8 501	8 501	8 501	8 501
dont voies navigables fréquentées	6 568	6 324	6 197	5 962	5 789	5 791	5 497	5 444

Sources : MEEDDM/Setra-Sicre, DGCL, SNCF, RFF, VNF.

Parallèlement, les collectivités locales ont mis en œuvre une politique des transports (TER) afin de maintenir un réseau local. Quant au transport aérien intérieur, son ouverture totale à la concurrence européenne à compter de 1997 a abouti à deux phénomènes : d'une part, le renforcement de la domination de la compagnie nationale historique, d'autre part, l'émergence de compagnies à bas prix (low cost) desservant un certain nombre de villes moyennes françaises à partir de pays comme le Royaume-Uni. Air France est la première compagnie européenne et la troisième compagnie aérienne mondiale pour le transport international de passagers.

Les émissions de GES du secteur transport se sont stabilisées ces deux dernières années grâce à la diminution des vitesses moyennes et à l'amélioration des caractéristiques du parc de véhicules neufs. Ces impacts positifs contrebalancent, pour le moment, l'engouement croissant pour les véhicules plus émissifs et la croissance du nombre de véhicules.

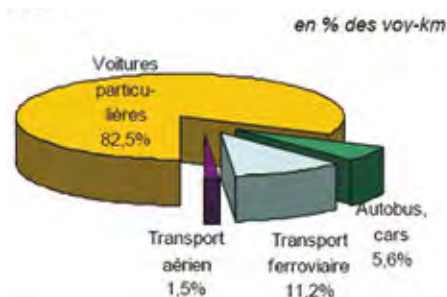
Les modes de transport de voyageurs

Les transports intérieurs de voyageurs, en augmentation depuis 1990 de l'ordre de 25 %, représentent, en 2008, 881,2 x 10 milliards de voyageurs.km. En 2008, le transport intérieur de voyageurs est stable après le rebond observé en 2007. La circulation des voitures particulières contribue pour 0,9 point de baisse de la mobilité tandis que les transports collectifs contribuent pour 0,9 point de hausse. La part de la voiture dans les transports de voyageurs perdrait donc près de 1 point par rapport à 2007 (82,5 % en 2008) et s'établirait à son point le plus bas des deux dernières décennies. Les voyageurs.kilomètres réalisés en voiture particulière

Tableau 11 : Les transports intérieurs de voyageurs

	évolutions en %, niveaux en G voy-km				Niveau 2008
	2005	2006	2007	2008	
Voitures particulières	-1,3	-0,5	0,6	-1,1	720,2
Transports collectifs	1,6	2,7	2,5	5,0	161,0
Autobus, cars	-0,4	2,3	5,0	4,8	49,4
dont RATP	-0,2	0,8	1,1	6,4	3,0
Transports ferrés	2,7	2,9	1,6	6,0	98,5
dont SNCF	2,9	3,0	1,9	6,1	85,2
(TGV)	3,1	3,0	5,8	8,8	50,7
dont RATP	1,2	2,3	-1,4	5,5	12,4
Transports aériens	1,4	2,2	0,3	-1,0	13,1
Ensemble	-0,8	0,0	0,9	0,0	881,2

Sources : SNCF, RATP, DGAC, Optile, MEEDDM, MEEDDM/SOes, Certu, Bilan de circulation.

Figure 15 : Les transports intérieurs de voyageurs

Sources : SNCF, RATP, DGAC, Optile, MEEDDM, MEEDDM/SOes, Certu, Bilan de circulation.

reculent de 1,1 % (720 G voyageurs.km). Malgré la poursuite de la légère hausse du parc de voitures particulières (+ 0,7 %), les kilométrages annuels moyens réalisés par les véhicules continuent de décroître (- 1,8 %). La hausse des transports collectifs en 2008 s'établit à 5,0 % ; les transports ferrés progressent de 6,0 % tandis que les transports collectifs routiers progresseraient de 4,8 %. La part du transport ferroviaire s'établit à 11,2 % en 2008. Les transports aériens connaissent à l'inverse une légère baisse au national (- 1,0 %), ce mode se développant a contrario sur l'international.

Les modes de transport de marchandises

L'année 2008 marque une forte chute des transports intérieurs de marchandises après deux années consécutives de croissance : en rythme annuel, les tonnes-kilomètres réalisées sont en baisse de 4,8 % (y compris transport routier de marchandises sous pavillon étranger) et reviennent aux environs de leur niveau de 2004 (369 Gt.km). Les oléoducs connaissent une baisse moins marquée que les autres modes (- 1,1 %), tout comme le transport fluvial de marchandises (- 0,5 %).

Tableau 12 : Les transports intérieurs terrestres par modes (niveaux en Gt.km, évolution en %)

	2006	2007	2008	2008/2007
Transport ferroviaire	41,2	42,6	40,6	-4,7
Hors Transit	36,7	37,9	37,1	-1,9
dont national (1)	24,6	25,2	26,2	4,0
Transport routier	335,8	335,1	318,5	-
Pavillon français	220,8	229,2	217,3	-5,2
National (PTAC > 3,5 t)	182,8	191,5	181,9	-5,0
Compte propre	32,0	30,0	29,3	-2,6
Compte d'autrui	150,8	161,5	152,7	-5,5
International (PTAC > 3,5 t)	15,7	15,2	13,4	-12,0
National (PTAC > 3,5 t)	21,7	22,2	22,0	-0,8
Transit	0,3	0,3	0,2	ns
Pavillon étranger	115,1	105,9	101,2	-4,5
Transit	63,1	57,0	52,7	-7,6
International	52,0	48,9	48,5	-0,8
Cabotage	5,0	4,9	4,6	-5,0
Transport fluvial	8,0	7,5	7,5	-0,5
dont national	4,6	4,4	4,5	2,3
Total (2)	384,8	385,2	366,6	-4,8
Hors Transit	317,0	323,2	310,2	-4,0
National	238,8	248,1	239,2	-3,6
International	83,2	79,9	75,8	-5,1
Oléoducs	22,2	21,1	20,9	-1,1

(1) données provisoires pour 2008 (2) hors oléoducs

Sources : MEEDDM / SOeS, DGEC, VNF.

Les émissions unitaires des véhicules terrestres

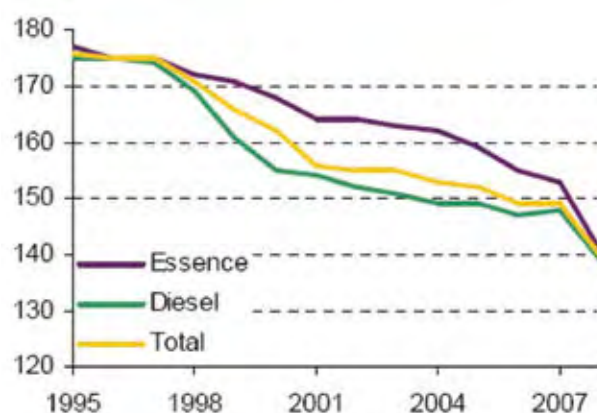
Tableau 13 : Émissions de CO₂ du transport routier selon le véhicule et la motorisation

niveaux en millions de tonnes, structure en %

	Niveau 2007 (Mt)	Structure 2007 (%)	Evolution 07/90
Voitures particulières	67,5	54,3	5,6
Diesel	41,4	33,2	200,7
Essence	25,8	20,7	-48,5
GPL	0,4	0,3	136,0
Véhicules utilitaires	21,6	17,4	28,3
Diesel	19,5	15,7	83,9
Essence	2,1	1,7	-65,9
Véhicules lourds	34,3	27,6	25,3
Deux roues	1,0	0,8	77,4
TOTAL	124,4	100,0	14,4
dont Diesel	95,2	76,5	85,2
dont Essence	28,9	23,2	-49,5

Source : CITEPA, mai 2009.

Figure 16 : Émissions unitaires de CO₂ des voitures particulières neuves en France (g/km)



Source : Ademe.

En 2008, la capacité d'émission unitaire de CO₂ des voitures particulières neuves immatriculées en France a baissé d'environ 9 grammes par km. Les émissions ont diminué d'environ 7 grammes dès le début de l'année. Le rythme annuel de réduction, de l'ordre de 1,0 % entre janvier 2003 et novembre 2007, a accéléré à 1,4 % entre février et décembre 2008. La mise en œuvre de la mesure de bonus-malus écologique permet ainsi à la France, avec 139,9 g CO₂/km en moyenne sur l'année, d'atteindre l'objectif de l'accord volontaire européen de 1999 de ne pas dépasser 140 g CO₂/km en 2008, alors qu'un nouvel accord européen le remplace et porte désormais sur un objectif obligatoire

de 130 g CO₂/km en 2015.

En 2007, comme en 2006 ou en 2000, la France se situait au coude à coude avec l'Italie, juste derrière le Portugal, avec des émissions inférieures de 10 g à la moyenne européenne. Sur les 2,05 millions de voitures particulières neuves immatriculées en 2008, 917 000 ont bénéficié d'un bonus dans le cadre du dispositif « bonus-malus » : elles émettent moins de 130 g CO₂/km. Les immatriculations de voitures émettrices de plus de 160 g CO₂/km, désormais taxées, sont au nombre de 287 000. Enfin 846 000 véhicules immatriculés émettant entre 131 et 160 g CO₂/km se situent en zone neutre. Afin d'éliminer l'effet lié à l'anticipation du malus en décembre 2007, on peut comparer 2007 à 2008 sur leurs seuls onze premiers mois. Demeure alors un léger effet lié à son contrecoup en janvier 2008. Calculée sur les onze premiers mois de l'année, la part des voitures peu émettrices a gagné près de 14 points en 2008 par rapport à 2007, passant de 30,5 % à 44,3 %. Dans le même temps, la part des véhicules émettant plus de 160 g CO₂/km (14,1 % en 2008) a reculé de 9,4 points.

La part des voitures les plus émettrices (plus de 250 g CO₂/km) est peu élevée (0,7 % en 2008) et reculait légèrement avant la mise en place du bonus, passant de 2,1 % en 2003 à 1,6 % en 2007. En revanche, la part des voitures de plus de 160 g CO₂ est en constant recul depuis plus de 4 ans : la part des voitures de 160 à 165 g CO₂ perd 0,8 point en 2007 et 1,2 point en 2008, et si on raisonne en tendance et non sur les moyennes annuelles, celle de 166 à 200 g CO₂ perd un point par an de 2003 à 2007 et 6,2 points en 2008 ; enfin, les voitures de 200 à 250 g CO₂, qui étaient restées stables en part entre 2003 et 2006, perdent 1 point en 2007 et 2,3 points en 2008. Pour ces deux dernières catégories de véhicules, l'accélération sur les résultats 2008 s'explique par l'anticipation du malus opéré en décembre 2007 ayant conduit à un surcroît important d'achats au dernier mois de 2007.

Emissions de GES

Mécaniquement liées à la combustion des carburants, les émissions de CO₂ des transports dépendent fortement de la circulation routière, qui représente 93 % des émissions du secteur. Dans ce domaine, les émissions des transports, sur une longue période, ont connu une croissance modérée relativement à la circulation : entre 1990 et 2007, les émissions de CO₂ de la route ont augmenté de 14,4 % pour une croissance de 29,5 % de la circulation routière (tous véhicules confondus). Pour autant, l'absence de véritables énergies de substitution aux moteurs essence et diesel n'a pas permis de réductions aussi importantes que dans les autres secteurs. Les émissions des autres GES sont, en revanche, en forte

croissance. Les transports ne produisent ni SF₆ ni PFC et émettent marginalement du CH₄ et du N₂O. En revanche, ils sont à l'origine de 32 % des émissions de HFC de l'ensemble des secteurs, soit 4,5 millions de tonnes équivalent CO₂. Leur forte croissance depuis 1990 reflète le développement de la climatisation des véhicules, notamment des voitures particulières mais aussi des trains et des véhicules frigorifiques.

Aspect comportemental pour les véhicules terrestres

La vitesse moyenne pratiquée par les véhicules légers sur l'ensemble des réseaux routiers a augmenté jusqu'en 2000 mais diminue depuis, du fait d'un renforcement des contrôles de vitesse, permettant ainsi une réduction de la consommation énergétique. Ainsi, elle est passée de 90,7 km/h en 2002 à 80,6 km/h en 2008.

E.4 Industrie

L'industrie demeure une composante très importante de l'économie française. Les quatre cinquièmes des dépenses de R & D lui sont consacrées et les produits industriels représentent également les quatre cinquièmes des exportations de biens et services. Cependant, en France, comme dans la plupart des pays développés, le poids des branches industrielles (y compris IAA et énergie) se réduit en valeur : la part dans le PIB de leur valeur ajoutée est passée de 18,4 % à 12,1 % entre 1997 et 2007. Mais l'essentiel du recul de la valeur ajoutée industrielle est dû à la baisse des prix relatifs de l'industrie manufacturière. En effet, entre 2000 et 2007, la hausse des prix des services a été deux fois plus élevée que celle des prix à la production dans l'industrie. Ainsi, en volume, la part de la valeur ajoutée des branches industrielles se maintient autour de 17 %. Cette baisse des prix relatifs a été permise par des gains de productivité très élevés dans l'industrie : + 4 % par an entre 1997 et 2006. Au cours de la même période, les gains de productivité ont été bien plus faibles dans les services aux entreprises

(+ 1 % par an). Ces forts gains de productivité ont aussi réduit les besoins en main-d'œuvre : l'emploi industriel a diminué de plus de 10 % entre 2000 et 2007. Mais l'analyse des seules branches industrielles n'est pas suffisante pour apprécier le poids réel de l'industrie dans l'économie, car les entreprises industrielles exercent, de diverses façons, un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'activité, en particulier sur les services et le commerce.

D'abord, elles produisent des services pour leurs besoins propres. En 2005, un cinquième des effectifs de l'industrie réalisaient un large éventail de services en interne : un quart de ces effectifs effectuaient de la R & D, un autre quart des services commerciaux. Ces services, qui se situent respectivement en amont et aval de la production, sont, pour certaines industries, plus stratégiques que la fonction de production elle-même, au point que certains industriels évoluent progressivement du statut de fabricants à celui de donneurs d'ordres (fabless), faisant ainsi de la conception et de la commercialisation leur « cœur de métier ».

Ensuite, les entreprises industrielles ont un rôle d'entraînement sur d'autres branches de l'économie. Ainsi, les services aux entreprises, qui représentent 16,6 % du PIB, sont largement achetés par les entreprises industrielles. En 2005, celles-ci ont consacré près de 10 % de leur chiffre d'affaires à l'achat de services. La logistique et le transport sont les premiers services achetés par l'industrie (un tiers des achats de services). Puis viennent les services d'administration générale (comptabilité, assurances, intérim) et les services généraux (maintenance, nettoyage). Les entreprises des secteurs des biens de consommation et de l'automobile achètent en outre des services de marketing (publicité, communication). Enfin, les entreprises consacrent un dixième de leurs achats de services à la recherche et développement.

Les activités de services dépendent donc de celles de l'industrie. En outre, l'accroissement important de leur poids dans l'activité économique doit beaucoup au mouvement « d'externalisation » :

Tableau 14 : Principaux agrégats de l'industrie manufacturière en 2008 (évolution 2008/2007 en volume en %)

BRANCHE	PRODUCTION (EN MILLIARD D'EUROS)	PRODUCTION	VALEUR AJOUTÉE	EXPORTATIONS (1)	IMPORTATIONS (1)	DÉPENSE DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES
Industries de biens de consommation	123,1	-0,5	1,1	3,9	3,0	0,3
Industrie automobile	87,7	-9,3	-15,4	-10,9	-3,1	-3,1
Industries des biens d'équipement	188,5	4,2	1,7	3,1	2,1	6,9
Industrie des biens intermédiaires	291,7	-3,1	-3,9	-3,8	-1,9	-3,3
Total	691,0	-1,5	-2,2	-1,3	0,3	0,0

(1) : Importations valorisées CAF (Coûts de l'assurance et du fret inclus = valorisation à la frontière française) et exportations FAB (Franco à bord = valorisation à la frontière des pays exportateurs).

Champ : France.

Source : INSEE, comptes nationaux - base 2000.

une large part des fonctions auxiliaires de services antérieurement intégrées aux entreprises industrielles est aujourd'hui réalisée au sein des entreprises de services.

La France est le cinquième pays exportateur de produits manufacturés dans le monde et le deuxième dans l'Union européenne (UE à 27). Toutefois, ses parts de marché sont en recul : de 5,2 % en 2001, elles sont passées à 4 % en 2007. En effet, le commerce mondial, stimulé par le développement économique des pays émergents, croît en moyenne de 14 % par an depuis 2001 (en valeurs nominales exprimées en dollars), et rares sont les pays industrialisés arrivant à atteindre de tels taux. Ainsi, tous les pays industrialisés, à l'exception de l'Allemagne, ont connu un tassement de leurs parts de marché.

La France souffre d'un manque de compétitivité, ses coûts salariaux restant parmi les plus élevés. En outre, si ses prix à l'exportation restent serrés, ils évoluent plus vite en 2007. Toutefois, selon les enquêtes périodiques menées auprès des importateurs européens par Coe-Rexecode, la compétitivité hors prix des produits français se maintient : leur qualité, leur contenu en innovation, l'ergonomie et le design des produits offerts mais également la notoriété des marques et la performance des réseaux de distribution restent des atouts importants. Cependant, leur contenu en innovation technologique apparaît de façon récurrente moins bien apprécié et plutôt en retrait par rapport aux autres critères de compétitivité hors prix.

Lancée fin 2004, la politique des pôles de compétitivité est devenue effective en juillet 2005 avec la labellisation de 67 pôles par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires. En juillet 2007, cinq nouveaux pôles ont été labellisés. Ainsi, avec les nouveaux pôles et la fusion de pôles déjà labellisés, il y avait 71 pôles de compétitivité fin 2008, dont 7 pôles « mondiaux » et 10 « à vocation mondiale ». L'objectif de la politique des pôles de compétitivité est d'accroître la compétitivité de l'économie nationale en mobilisant les trois acteurs clés de l'innovation – entreprises, centres de recherche publics et privés et organismes de formation – autour d'une stratégie commune de développement et de projets collaboratifs à fort contenu en valeur ajoutée et en innovation.

E.5 Déchets

La production de déchets s'est élevée à 445,8 millions de tonnes en 2006, soit 7 tonnes par habitant. Plus des trois quarts sont constitués de déchets minéraux (350 millions de tonnes). Les déchets non minéraux sont pour la plus

grande partie constitués de déchets non dangereux (85,9 millions de tonnes). La production de déchets dangereux, quant à elle, s'élève à 9,6 millions de tonnes. Le secteur de la construction et des travaux publics est de loin le producteur le plus important avec 359 millions de tonnes, dont 347,5 de déchets minéraux. C'est également un producteur important de déchets dangereux : près de 3 millions de tonnes. L'industrie, avec 26,2 millions de tonnes de déchets, est le secteur produisant le plus de déchets dangereux : 3,3 millions de tonnes. Le secteur tertiaire (transports, services, etc.) et les ménages produisent sensiblement la même quantité de déchets, respectivement 24,1 et 26,8 millions de tonnes. Une partie des déchets du tertiaire est collectée suivant le même canal que les ordures ménagères. Ce secteur est également à l'origine de 2 millions de tonnes de déchets dangereux. Les deux tiers des déchets minéraux sont récupérés ou réutilisés dans le secteur du bâtiment ou de la construction. Les déchets non dangereux sont valorisés par incinération ou recyclage pour 45 % des tonnages. Cette valorisation concerne 37 % des déchets dangereux en quantité.

Sur les 426,6 millions de tonnes de déchets acheminés vers les filières d'élimination, 264,8 millions de tonnes sont recyclés, soit près des deux tiers. Le reste est conduit en centre de stockage (144,1 millions de tonnes) ou incinéré (18 millions de tonnes dont 10 avec récupération d'énergie).

E.6 Agriculture

Le secteur agricole et agroalimentaire représente environ 3,5 % du PIB national et 6 % de l'emploi total en 2007. Premier producteur agricole européen, la France produit un cinquième de la valeur ajoutée de l'agriculture et des industries agroalimentaires européennes.

L'agriculture occupe 32 millions d'hectares sur les 55 millions du territoire métropolitain et 143 000 hectares de superficie agricole utilisée sur 8,5 millions d'hectares dans les départements d'outre-mer. On compte environ 530 000 exploitations agricoles (dont 335 000 exploitations « professionnelles ») réparties sur l'ensemble du territoire.

La superficie agricole utilisée (SAU) décroît régulièrement depuis un demi-siècle. Cette diminution bénéficie aux superficies boisées et au territoire non agricole, qui augmentent respectivement de 75 et 51 milliers d'hectares par an, en moyenne, depuis 1950.

Tableau 15 : Évolution de la surface agricole utile (en milliers d'hectares)

	1990	2008
Superficie agricole utilisée	30 596	29 366
Terres arables	17 950	18 400
Superficies toujours en herbe	11 437	9 950
Vignes, vergers, autres	1 209	1 016
Territoire agricole non cultivé	2 807	2 553
Peupleraies, bois et forêts	15 026	15 597
Territoire non agricole	6 490	7 403
Territoire métropolitain	54 919	54 919

Source : Agreste.

La ventilation du territoire agricole entre terres arables (63 %), superficies toujours en herbe (34 %) et cultures permanentes (3 %) reste à peu près stable.

En 50 ans, l'agriculture française a connu, comme celles de ses voisins européens, une modernisation et des gains de productivité sans précédent. Aujourd'hui, le secteur agricole doit aussi répondre aux nouveaux enjeux de préservation de l'environnement, des ressources naturelles et de lutte contre le changement climatique.

Le Plan Objectif Terres 2020 ainsi que la mise en œuvre pour la France du bilan de santé de la Politique agricole commune annoncés en février 2009 contribuent à promouvoir une agriculture plus durable conciliant performance économique et efficacité écologique.

Tableau 16 : Évolution du cheptel (en milliers de têtes)

	1990	2007
Bovins	21 647	19 124
dont vaches	9 057	7 921
Porcins	12 520	14 970
Ovins	11 071	8 285
Caprins	1 161	1 250
Équidés	339	453
Volailles	260 525	247 000

Source : Agreste.

Entre 1990 et 2007, on observe :

- une diminution du nombre de têtes dans le cheptel français : les cheptels bovins, ovins et volailles décroissent tandis que le cheptel porcin augmente ;
- une meilleure utilisation des fertilisants minéraux. Depuis le début des années 1990, les quantités d'azote

minéral utilisées augmentent moins vite que les productions les plus consommatrices de fertilisants (céréales et colza). En outre, les pratiques d'ajustement des apports en cours de culture et d'apports fractionnés se sont améliorées.

La livraison d'azote par hectare fertilisable est estimée à 92 kg/ha pour la campagne 2007-2008. Cet indicateur est variable selon les années mais la moyenne depuis la campagne 1989-1990 est de 90 kg/ha. La tendance à la hausse observée pendant les années 1990 s'était infléchie, mais on constate une augmentation des livraisons d'engrais minéraux par hectare fertilisable entre les campagnes 2006-2007 et 2007-2008 (de 86 à 92 kg/ha). En 2006-2007, la France était le premier pays consommateur d'engrais azotés à usage agricole de l'Europe à 27, avec 21 % de la consommation totale.

E.7 Forêt

La France est le deuxième pays forestier de l'Europe des 27 (la Suède a 28 Mha et la Finlande 23 Mha) avec 10 % des forêts de l'Union européenne. La forêt occupe près de 23,5 millions d'hectares : 15,5 millions d'hectares en métropole soit 27 % du territoire métropolitain et 8 millions d'hectares dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), soit 95 % du territoire de ces départements. La Guyane est un département essentiellement forestier et représente la quasi-totalité de la surface de forêt des départements d'outre-mer.

Les peuplements feuillus occupent 70 % de la surface des forêts françaises métropolitaines. Le secteur forestier emploie 500 000 personnes en zones rurales.

La surface des forêts françaises métropolitaines s'accroît fortement depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. On estime que la surface boisée de la France était comprise entre 8,9 et 9,5 millions d'hectares en 1830. Les sols boisés se sont accrus de 7 millions d'hectares depuis 1900, dont 1,4 au cours des dix-sept dernières années. Depuis 1980, la progression annuelle est d'environ 68 000 hectares. Cette extension se fait principalement par colonisation naturelle de terres sans usage agricole.

La forêt métropolitaine est pour 70 % privée et très morcelée. La forêt des départements d'outre-mer est quant à elle principalement du domaine public.

La productivité de la forêt française est en forte augmentation depuis dix ans, avec un accroissement annuel de près de 105 Mm³. La récolte globale est estimée à 60 Mm³, soit un taux de prélèvement de 57 %. Le prélèvement annuel est évalué à 35 Mm³

commercialisés et 25 Mm³ autoconsommés principalement pour le bois de chauffage domestique.

E.8 Tourisme

La France est la première destination touristique du monde au regard du premier indicateur retenu par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le nombre d'arrivées de touristes étrangers, c'est-à-dire d'étrangers qui passent au moins une nuit en France. En 2007, la France détient ainsi le record avec 82 millions d'arrivées. Par contre, pour les recettes, deuxième indicateur retenu par l'OMT, la France ne vient qu'en troisième position derrière les États-Unis et l'Espagne. Ce décalage entre les deux classements est essentiellement dû à la situation géographique de la France : un certain nombre de courts séjours sont souvent de simples transits, ils comportent seulement une nuit passée en France. En effet, sur les 82 millions d'arrivées de touristes étrangers, seule la moitié est suivie d'un long séjour de quatre nuits ou plus. L'Espagne compte moins d'entrées touristiques, mais les touristes y séjournent plus longtemps.

Le tourisme est un secteur économique de première importance pour la France. En effet, le poids du tourisme dans le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 6,2 % en 2007. Il s'agit d'un chiffre basé sur l'estimation de la consommation touristique en France. Un tiers de cette consommation est effectué par les touristes étrangers. Le tourisme est le premier secteur contributeur dans les échanges extérieurs de la France, avec un excédent de 12,8 milliards d'euros en 2007. Les entreprises touristiques (plus de 230 000), emploient plus de 900 000 personnes. Le tourisme est l'un des premiers secteurs créateurs d'emplois depuis 2004.

Si l'ensemble des déplacements touristiques des résidents reste assez stable depuis dix ans, sa structure s'est nettement modifiée : la durée des séjours se raccourcit, et le nombre des séjours à l'étranger augmente. Si l'on considère l'ensemble des voyages, tous motifs confondus et comportant au moins une nuitée, trois quarts des Français voyagent au moins une fois dans l'année : ils effectuent en moyenne 4,5 voyages par an.

Selon une étude récente visant à évaluer la part des déplacements touristiques dans les émissions de GES, ces déplacements, effectués par les touristes français entre leur lieu de résidence et leur lieu de villégiature, représenteraient 6 % des émissions de GES françaises, transport international inclus, et 3 % si l'on ne prend en compte que les critères actuels du protocole de Kyoto (hors tourisme des Français à l'étranger).

Les déplacements les plus producteurs de GES sont concentrés sur une minorité de touristes : 5 % de la population française

contribuent à eux seuls, par leurs déplacements vers les lieux de vacances, à la moitié des émissions dues aux déplacements touristiques. Autrement dit, un peu plus de 3 millions de résidents français contribuent à l'émission de 15 millions de tonnes de GES par leurs séjours personnels, soit autant que les 60 millions de résidents restants (non partants compris).

Des résultats de l'étude, on peut retenir :

- en 2006, l'avion, qui a été le mode de transport de 7 % des séjours touristiques, a produit 18,5 millions de tonnes de GES, soit 62 % de l'ensemble des émissions dues aux déplacements touristiques ; les déplacements utilisant la voiture (75 % des séjours) sont à l'origine d'une dizaine de millions de tonnes d'émission, soit 36 % des émissions totales ;
- la destination « France métropolitaine » a représenté, tous modes de transport confondus, 10,7 millions de tonnes de GES, soit 36 % des émissions dues aux déplacements touristiques des résidents. Les séjours à destination de l'Europe et du Maghreb ont participé à hauteur de 6 millions de tonnes, soit 21 %. Hors France, hors Europe, hors Maghreb, les destinations vers le reste du monde, qui représentent 2 % de la totalité des séjours (et 5 % des nuitées), sont à l'origine de 43 % des émissions du tourisme, avec environ 13 millions de tonnes de GES ;
- on observe une bonne corrélation entre la distance, le mode de transport et les conditions d'hébergement : les touristes séjournant dans des hôtels haut de gamme (trois étoiles ou plus) ou dans des clubs de vacances sont ceux dont le déplacement est le plus producteur de GES. À eux seuls, ils contribuent à hauteur de 36 % aux émissions totales dues aux déplacements touristiques ;
- les déplacements touristiques les plus producteurs de GES sont en grande partie motivés par des activités liées à la mer de type plongée sous-marine, voile ou surf. En 2006, la visite de sites naturels (en quatrième position parmi les activités liées aux déplacements les plus émetteurs) a produit en moyenne 457 kg de GES par séjour, soit près de trois fois plus que la production de la moyenne des séjours. À l'inverse, les activités liées à la neige sont parmi celles qui ont entraîné les déplacements les moins émetteurs de GES (utilisation du TGV, destination en France, etc.) ;
- cadres, chefs d'entreprises et retraités effectuent des séjours touristiques qui en moyenne sont nettement plus producteurs de GES que les autres catégories socioprofessionnelles. Ce sont les seuls à enregistrer un taux moyen d'émission par séjour supérieur à la moyenne nationale, ce qui est vraisemblablement lié au fait que ce sont ceux qui utilisent le plus fréquemment l'avion.

